

Avis au public

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION
GAILLAC-GRAULHET

Enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gironssens

Le public est informé que, par arrêté communal n°37.2025A en date du 04/09/2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique conjointe relative à l'abrogation de la carte communale et à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gironssens.

Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Gironssens pour une durée de 30 jours consécutifs, du 14 octobre 2025 (09h00) au 19 novembre 2025 (12h00).

M. Jérémie Lamotte, commissaire enquêteur désigné par le magistrat délégué du Tribunal administratif de Toulouse, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique conjointe est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Gironssens, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du mardi au samedi de 9h à 12h).
- Sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur > Plan Local d'Urbanisme/PLU) > Enquête publique/En cours ou à venir.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences du commissaire enquêteur définies ci-après.
- sur les registres d'enquête papier, ouverts à cet effet en mairie de Gironssens (du mardi au samedi de 9h à 12h).
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Gironssens, au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Téou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex

AVIS AU PUBLIC

Commune de MOUZIEYS-PANENS
INSTALLATION DU DROIT DE
PRÉEMPTION URBAIN

Par délibération en date du 12 septembre 2025, le Conseil Municipal a accepté la délégation du Droit de Préemption Urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones UA, UB, UC, UM, UL, UE et IAU, IAUIM, IAU, LAUE, du PLU du Cordais et du Causse ; a décidé de donner délégation à Monsieur le Maire, dans les conditions fixées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exercice du Droit de Préemption Urbain pour les zones citées ci-dessus.

La délibération est consultable en Mairie aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat.

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION
GAILLAC-GRAULHET

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le public est informé que, par arrêté n°36.2025A en date du 04 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet a prescrit l'enquête publique relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet. Elle aura lieu au siège de la Communauté d'Agglomération située sur la commune de Téou, et dans les mairies des communes de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, pour une durée de 33 jours consécutifs du 13 octobre 2025 à 9h00 au 14 novembre 2025 à 18h00.

Par la décision n°25.000080/31 du 26 mai 2025, Philippe Grimaud en qualité de magistrat délégué à la présidence du Tribunal Administratif de Toulouse, ont été désignés Monsieur Didier Guichard, en qualité de président de la commission d'enquête, Monsieur Jean-Paul Jaudon et Madame Maryse Lacan, en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête et Monsieur Jean-Jacques Vidal en qualité de membre suppléant de la commission d'enquête.

Le dossier du Schéma de Cohérence Territoriale sera consultable en version papier au siège de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet et à l'accueil des mairies de Gaillac, Graulhet, Rabastens et Lisle-sur-Tarn, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier est consultable sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur > Plan Local d'Urbanisme/PLU) > Enquête publique/En cours ou à venir.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commission d'enquête définies ci-après.
- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Rabastens (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi- vendredi 10h30-12h30).
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rabastens, au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Téou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex

AVIS AU PUBLIC
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION
GAILLAC-GRAULHET

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières (Tarn)

Le public est informé que, par arrêté communal n°40.2025A en date du 12 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Rivières. Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Rivières pour une durée de 31 jours consécutifs du mercredi 15 octobre (10h00) au vendredi 14 novembre 2025 (12h30).

M. Caroline THAU, commissaire enquêteur désignée par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Rivières, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi- vendredi 10h30-12h30).
- Sur le site internet de la mairie (https://www.mairie-rivieres.com/onglet Urbanisme / Révision PLU) et sur celui de la Communauté d'Agglomération (onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > Documents en vigueur > Plan Local d'Urbanisme/PLU) > Enquête publique/En cours ou à venir.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commission d'enquête définies ci-après.
- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Rivières (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi- vendredi 10h30-12h30).
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération.

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en Mairie de Rivières, au siège de la Communauté d'Agglomération et sur son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Téou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex



SAINT MARTIN LAGUEPIE

Par délibération en date du 8 septembre 2025, le Conseil Municipal a accepté la délégation du Droit de Préemption Urbain tel qu'il résulte des dispositions légales du code de l'urbanisme sur l'ensemble des zones UA, UB, UC, UM, UL, UE et IAU, IAUIM, IAU, LAUE, du PLU du Cordais et du Causse ;

a décidé de donner délégation à Monsieur le Maire, dans les conditions fixées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exercice du Droit de Préemption Urbain pour les zones citées ci-dessus.

La délibération est consultable en Mairie à 123 route de Cordes 81170 SAINT MARTIN LAGUEPIE aux jours et heures d'ouverture habituels du secrétariat.

05.83.30.24.59 - mairie.stml@orange.fr

Annonces
administratives



PRÉFET
DU TARN

Liberté
Égalité
Fraternité

Bureau des élections
et de la réglementation
Secrétariat de la commission
départementale
d'aménagement commercial

Préfecture du Tarn
Secrétariat CDAC - Décision n°
D06.0148125

Réunion le 11 septembre 2025, la commission d'aménagement commercial du Tarn a autorisé le projet de création d'un magasin sous enseigne KRY'S, d'une surface de vente de 265,15 m², par reprise d'une cellule commerciale vide, engendrant l'extension de l'ensemble commercial de la Haute situé allée du Commerce sur la commune du Séquestre, suite au dépôt d'une demande d'autorisation d'exploitation commerciale par la SCI J.P.R. - dossier CDAC n° D06.0148125.

Leavis sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Enquêtes publiques



D' AUSSILLON

COMMUNE D' AUSSILLON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification de droit commun n°2 du plan local d'urbanisme d'Aussillon

Par arrêté n° 2025/173 du 3 septembre 2025, le maire d'Aussillon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification de droit commun n° 2 du plan local d'urbanisme (PLU).

M. CONDÉ domicilié à ALBI, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné par le tribunal administratif comme commissaire-enquêteur titulaire et M. Christian RESSEQUIER suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 25 septembre 2025 09 heures au lundi 27 octobre 2025 17h00. Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en format papier et sur un poste informatique aux jours et heures de l'enquête. Les documents seront également consultables sur le site de la Communauté d'Agglomération : https://www.gaillac-graulhet.fr/onglet Mon Agglo > Aménagement du territoire > SCoT > Enquête publique

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Le Nay 81600 Téou.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la commune d'Aussillon.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Aussillon et sur le site internet suivant ville-aussillon.fr, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Cagnac-les-Mines

Enquête publique unique
Relative à la révision du Plan Local
d'Urbanisme (PLU) et à la mise en
place d'un Périmètre Délimité des
Abords (PDA)

Le public est informé que, par arrêté municipal n°59/2025 du 31 juillet 2025, M. le Maire de la commune de Cagnac-les-Mines a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de révision du PLU, prescrit par délibération du Conseil municipal du 29 mars 2021, en vue de son approbation par le Conseil municipal ainsi que sur la mise en place d'un PDA.

Cette enquête publique unique se déroulera pendant une période de 31 jours consécutifs, du lundi 22 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 22 octobre 2025 à 17h00.

Le dossier de révision du PLU, et notamment son rapport de présentation, délimité territoire, explique le projet et évalue les incidences du projet sur l'environnement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi que le mémoire y répondant) est joint au dossier et peut donc être consulté dans les mêmes conditions. Le dossier de mise en place d'un PDA comprend : la délibération d'approbation de la proposition du Périmètre Délimité des Abords, le dossier de présentation de la proposition du Périmètre Délimité des Abords et la cartographie détaillée.

A cet effet, ont été désignés par Madame la Présidente du tribunal administratif de Toulouse : Monsieur Pierre CAMARCA en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur François PAUTHE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le registre d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ainsi que le dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le dossier de mise en place d'un PDA, au format papier, seront consultables du lundi 22 septembre 2025 à 09h00 au mercredi 22 octobre 2025 à 17h00, soit une durée de 31 jours, en mairie de Cagnac-les-Mines, aux jours et heures habituels d'ouverture, respectés ci-dessus.

Horaires d'ouverture de la mairie de Cagnac-les-Mines (1 place du 8 mai 1945, 81130 - Cagnac-les-Mines) :
- du lundi au vendredi, de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

L'ensemble des pièces des dossiers sera également déposée et consultable sur un poste informatique réservé à cet effet, en mairie de Cagnac-les-Mines : https://cagnac-les-mines.fr/

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ; les adresser par écrit à la Mairie, à l'attention de M. le commissaire enquêteur ; ou les adresser au commissaire enquêteur via l'adresse électronique suivante : mail.mairie@cagnac-les-mines.fr

Toutes les observations seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le site internet : https://cagnac-les-mines.fr/ ; et seront recevables jusqu'au 22 octobre 2025 à 17h00 dernier délai, quel que soit le support utilisé.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie de Cagnac-les-Mines :
- Le lundi 22 septembre 2025 de 09h00 à 12h00
- Le samedi 4 octobre 2025 de 09h00 à 12h00

Le mercredi 15 octobre 2025 de 14h00 à 17h00
Son rapport et ses conclusions transmis à M. le Maire, dans un délai d'un mois à expiration de l'enquête, seront tenus à disposition à la Mairie et sur le site internet : https://cagnac-les-mines.fr/

Toute information concernant les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme et la mise en place d'un PDA pourra être demandée à Monsieur le Maire.

M. le Maire,
Patrice NORKOWSKI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PERMIS DE CONSTRUIRE

Relatif à la construction
d'un PARC photovoltaïque au sol
sans à évaluation
environnementale SUR
LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE
DE LABASTIDE-GABAUSSÉ (81)
PAR LA SAS TOTALÉNERGIES
RENOUVELABLES FRANCE.

Par arrêté préfectoral du 24 septembre 2025, une enquête publique de 30 jours est ouverte, du jeudi 18 octobre 2025 à 14h00 au vendredi 14 novembre 2025 à 12h00, sur le territoire de la commune de Labastide-Gabause (81400), concernant la demande de permis de construire déposée par la SAS TOTALÉNERGIES RENOUVELABLES FRANCE relatif au projet de construction d'un parc photovoltaïque au sol et de ses équipements annexes (locaux techniques, chemin d'accès situé au lieu-dit « PÉREJAC » sur plusieurs parcelles. Le projet développer une puissance de 2,44 MWc enherbier sur une surface d'environ de 3 hectares.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de Labastide-Gabause (81400), 15 place de Labastide-Basse.

Le tribunal administratif de Toulouse a désigné M. Christian SOULIE pour conduire l'enquête publique relative à la demande susvisée en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean-Marie PUECH en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Afin de recevoir les observations écrites et orales du public, le commissaire enquêteur tiendra des permanences dans les locaux de la mairie de Labastide-Gabause aux dates suivantes :

Mairie de Labastide-Gabause :
- jeudi 16 octobre 2025 : de 14h à 17h

- mardi 21 octobre 2025 de 9h à 12h
- mercredi 28 octobre 2025 de 9h à 12h

- vendredi 14 novembre 2025 de 9h à 12h

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact, un résumé non technique de l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale est consultable sur le site internet de la préfecture du Tarn à l'adresse suivante : www.tarn.gouv.fr

Le dossier est également déposé dans les locaux de la mairie de Labastide-Gabause ou, pendant la durée de l'enquête, le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les observations du public pourront aussi, pendant la durée de l'enquête publique, être formulées par voie électronique à l'adresse suivante : pref-br-labastidegarn.gouv.fr ou adressées par voie postale au siège de l'enquête : mairie de Labastide-Gabause, à l'attention du commissaire enquêteur, enquête publique SAS TOTALÉNERGIES RENOUVELABLES FRANCE, 15 place de Labastide-Basse, 81400 Labastide-Gabause.

Toute information sur le dossier soumis à enquête peut être obtenue auprès de la SAS TOTALÉNERGIES RENOUVELABLES FRANCE représentée par M. Gabriel ALLE (Tél. : 06 17 80 13 09 gabriel.alle@totalenergies.com) ou de la préfecture du Tarn : secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de ce même bureau.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Labastide-Gabause et à la préfecture du Tarn : secrétariat général aux affaires départementales - bureau de l'environnement et des affaires foncières ou le dossier est consultable en version papier ou sur un poste informatique.

À l'issue de la procédure, le préfet du Tarn statuera par arrêté sur la demande, en accordant ou en refusant le permis de construire objet de la demande déposée par la société SAS TOTALÉNERGIES RENOUVELABLES FRANCE pour la construction d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Labastide-Gabause.

ALBI
Elle filmait la police, elle finit devant la justice **P15**

TARN

LA DÉPÊCHE

D U M I D I

Le journal de la démocratie

CASTRES

**Deux figures
disparaissent
en deux jours**

P25

MARDI 30 SEPTEMBRE 2025 – 1,30 € (ESPAGNE : 1,70 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou serviceclient.ladepeche.fr

Les salaires pour sortir de la crise ?

Faute de majorité et alors que l'heure de la présentation puis du vote approche, le nouveau Premier ministre voudrait résoudre la difficile équation du budget 2026 de la France, et éviter la censure, en accompagnant son plan d'économies de mesures destinées à revaloriser les salaires, et à rapprocher le net du brut.

L'ÉVÉNEMENT PAGES 2 ET 3



/Photo AFP.

GAZA

Netanyahou accepte le plan de paix de Trump

Le Premier ministre israélien a accepté le plan de paix pour Gaza que lui a présenté Donald Trump, hier à la Maison Blanche. Le Hamas doit encore le valider.

PAGE 4



Les frères et la sœur de Delphine vont s'exprimer aujourd'hui./DDM, E.Cayre

PROCÈS JUBILLAR

Les proches de Delphine à la barre

Très discrète depuis la disparition de Delphine Jubillar en décembre 2020, sa famille, « le clan Aussaguel », est appelée à témoigner ce mardi devant la cour d'assises du Tarn.

PAGE 6

Deuxième cahier : 20 pages

M 29555 - 930 - F 1,30 € - 0



FOOTBALL AMATEUR

Faux certificats médicaux : lourdes sanctions **P15**

TARN

LA DÉPÊCHE

D U M I D I

Le journal de la démocratie

CASTRES

Un rapport
tacle la gestion
de la Ville

P23

MARDI 21 OCTOBRE 2025 – 1,30 € (ESPAGNE : 1,70 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou serviceclient.ladepeche.fr

Budget : la course contre la montre

Le répit obtenu par Sébastien Lecornu auprès des socialistes n'aura été que de courte durée. L'examen du budget 2026 qui s'est ouvert hier s'annonce semé d'embûches. **PAGES 2 ET 3**



/Photo DDM

VOL AU LOUVRE

Un descendant de Napoléon nous livre son émotion

Nous avons pu contacter un membre de la lignée impériale, dont la famille a longtemps conservé la couronne d'Eugénie, retrouvée après le vol de bijoux au Louvre.

PAGE 6



Jamais un ancien président de la République n'avait été incarcéré./AFP

JUSTICE

Nicolas Sarkozy va dormir en prison

L'ancien président de la République doit intégrer ce mardi sa cellule de la prison de la Santé. On a appris hier qu'il avait été reçu vendredi par Emmanuel Macron à l'Élysée.

PAGE 5

Deuxième cahier : 18 pages

M 29555 - 1021 - F 1,30 € - 0



Albi, le 18 septembre 2025

PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 26 septembre 2025

Référence n°L2500481

AVIS AU PUBLIC

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières (Tarn)

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°40_2025A en date du 12 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Rivières. Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Rivières pour une durée de 31 jours consécutifs du mercredi 15 octobre (10h00) au vendredi 14 novembre 2025 (12h30).

M^{me} Caroline THAU, commissaire enquêteur désignée par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Rivières, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi-vendredi 10h30-12h30),

- Sur le site internet de la mairie <https://www.mairie-rivieres.com> (onglet Urbanisme / Révision PLU) et sur celui de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Documents en vigueur-Plan Local d'Urbanisme(PLU) >Enquête publique//En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commissaire enquêteur définies ci-après,

- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Rivières (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi-vendredi 10h30-12h30),

- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- par courrier postal, adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Rivières - 45 Route d'Aiguelèze - 81 600 RIVIERES,

- par voie électronique, à l'adresse suivante : revisionplurivieres@orange.fr

La commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Rivières :

- Mercredi 15 octobre 2025 de 10h00 à 12h00,

- Mardi 28 octobre 2025 de 15h00 à 17h00,

- Vendredi 14 novembre 2025 de 10h30 à 12h30.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par la commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairie de Rivières et au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Téco BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex

Le Directeur



Albi, le 18 septembre 2025

PARUTION :

Département : 81

Journal : TARN LIBRE

Date de parution : 17 octobre 2025

Référence n°L2500482

AVIS AU PUBLIC

*Cette annonce est commandée pour paraître sous réserve de conformité à son usage.
Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.*

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC-GRAULHET

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières (Tarn)

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°40_2025A en date du 12 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Rivières. Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Rivières pour une durée de 31 jours consécutifs du mercredi 15 octobre (10h00) au vendredi 14 novembre 2025 (12h30).

M^{me} Caroline THAU, commissaire enquêteur désignée par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Rivières, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi-vendredi 10h30-12h30),

- Sur le site internet de la mairie <https://www.mairie-rivieres.com> (onglet Urbanisme / Révision PLU) et sur celui de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Documents en vigueur-Plan Local d'Urbanisme(PLU) >Enquête publique//En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commissaire enquêteur définies ci-après,

- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Rivières (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi-vendredi 10h30-12h30),

- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,

- par courrier postal, adressé à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Rivières - 45 Route d'Aiguelèze - 81 600 RIVIERES,

- par voie électronique, à l'adresse suivante : revisionplurivieres@orange.fr

La commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Rivières :

- Mercredi 15 octobre 2025 de 10h00 à 12h00,

- Mardi 28 octobre 2025 de 15h00 à 17h00,

- Vendredi 14 novembre 2025 de 10h30 à 12h30.

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par la commissaire enquêteur et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairie de Rivières et au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Téco BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex

Le Directeur



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM547890, N°219766) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 30/09/2025

Fait à Toulouse, le 18 Septembre 2025

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

219766

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC- GRAULHET

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières (Tarn)

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°40_2025A en date du 12 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Rivières. Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Rivières pour une durée de 31 jours consécutifs **du mercredi 15 octobre (10h00) au vendredi 14 novembre 2025 (12h30)**.

Mme Caroline THAU, commissaire enquêtrice désignée par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Rivières, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi-vendredi 10h30-12h30),

- Sur le site internet de la mairie <https://www.mairie-rivieres.com> (onglet Urbanisme / Révision PLU) et sur celui de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Documents en vigueur-Plan Local d'Urbanisme(PLU) >Enquête publique//En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commissaire enquêtrice définies ci-après,
- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Rivières (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi-vendredi 10h30-12h30),
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,
- par courrier postal, adressé à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de Rivières - 45 Route d'Aiguelèze - 81 600 RIVIERES,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : revisionplurivieres@orange.fr

La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie de Rivières :

- **Mercredi 15 octobre 2025 de 10h00 à 12h00,**

- **Mardi 28 octobre 2025 de 15h00 à 17h00,**

- **Vendredi 14 novembre 2025 de 10h30 à 12h30.**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par la commissaire enquêtrice et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairie de Rivières et au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Técou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM547891, N°219767) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 81**

Date de parution : 21/10/2025

Fait à Toulouse, le 18 Septembre 2025

Le Gérant



Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

219767

AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAILLAC- GRAULHET

Révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rivières (Tarn)

Le public est informé que, par arrêté communautaire n°40_2025A en date du 12 septembre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération a prescrit l'enquête publique relative à la révision du plan local d'urbanisme de la commune de Rivières. Le siège de l'enquête est établi à la mairie de Rivières pour une durée de 31 jours consécutifs **du mercredi 15 octobre (10h00) au vendredi 14 novembre 2025 (12h30)**.

Mme Caroline THAU, commissaire enquêtrice désignée par le magistrat délégué du Tribunal Administratif, assurera la conduite de l'enquête.

Le dossier de l'enquête publique est consultable :

- Sur support papier et numérique, mis à disposition en mairie de Rivières, aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi-vendredi 10h30-12h30),

- Sur le site internet de la mairie <https://www.mairie-rivieres.com> (onglet Urbanisme / Révision PLU) et sur celui de la Communauté d'Agglomération (Onglet Mon Agglo>Aménagement du territoire>Documents en vigueur-Plan Local d'Urbanisme(PLU) >Enquête publique//En cours ou à venir).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les observations et remarques du public pourront être consignées :

- lors des permanences de la commissaire enquêtrice définies ci-après,
- sur le registre d'enquête papier, ouvert à cet effet en mairie de Rivières (lundi-mardi 15h00-17h00, mercredi-jeudi-vendredi 10h30-12h30),
- sur le registre numérique disponible sur le site internet de la Communauté d'Agglomération,
- par courrier postal, adressé à la commissaire enquêtrice à l'adresse suivante : Mairie de Rivières - 45 Route d'Aiguelèze - 81 600 RIVIERES,
- par voie électronique, à l'adresse suivante : revisionplurivieres@orange.fr

La commissaire enquêtrice recevra le public en mairie de Rivières :

- **Mercredi 15 octobre 2025 de 10h00 à 12h00,**

- **Mardi 28 octobre 2025 de 15h00 à 17h00,**

- **Vendredi 14 novembre 2025 de 10h30 à 12h30.**

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre papier sera clos et signé par la commissaire enquêtrice et le registre numérique inaccessible.

Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, durant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture, en mairie de Rivières et au siège de la Communauté d'Agglomération ainsi que son site internet.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de ces pièces auprès du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération à l'adresse : Técou BP 80133, 81604 GAILLAC Cedex